



Inclusion des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés « Aide à la réflexion »



Extrait du BO du 2 octobre 2012

*Les modalités d'accueil et de suivi des élèves allophones arrivants **doivent figurer dans les projets d'école** et d'établissement [...].
L'enseignement du français comme langue de scolarisation ne saurait être réalisé par le seul professeur de l'UPE2A : **l'ensemble de l'équipe enseignante est impliquée**. Pour ce faire, tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement sont mobilisés [...]*

Le parcours scolaire** de l'élève dans l'UPE2A, puis dans une classe ordinaire avec accompagnement, **est géré par l'équipe pédagogique de l'école

La scolarisation des élèves allophones concerne l'ensemble des équipes éducatives.

Les élèves allophones nouvellement arrivés ne viennent pas seulement d'une autre langue. Ils viennent aussi d'une autre culture éducative, d'une autre culture scolaire.

L'enfant et sa famille découvrent en France un système scolaire, des relations entre les personnes qui ne correspondent pas forcément à leurs représentations.

Ils auront construit dans leur scolarité antérieure des compétences et des attitudes d'élèves qui ne seront pas nécessairement valides dans le système scolaire français : une manière d'être élève, une manière d'apprendre, des supports différents ...

Avant de pouvoir devenir un élève « à la française », ils doivent non seulement maîtriser la forme du français en usage à l'école mais aussi comprendre et adopter la bonne manière de l'être.

Le parcours entre leur arrivée dans l'école, et le moment où on pourra le considérer comme un élève lambda, sera donc différent et adapté d'un élève à un autre et tout sera mis en œuvre pour répondre à ses besoins.

Pour répondre à **ces besoins éducatifs particuliers**, l'institution scolaire propose un dispositif qui repose sur deux piliers :

- D'une part, des temps en UPE2A pour construire et organiser les compétences nécessaires à leur inclusion dans le cursus ordinaire français : compétences langagières et linguistiques, compétences liées aux différentes matières, repères propres à l'enseignement en France
- D'autre part, des temps d'inclusion dans la classe ordinaire, indispensables et complémentaires de l'UPE2A. Seule la classe ordinaire leur permet d'observer et de comprendre de vraies situations scolaires, et de mettre à l'épreuve ce qu'ils découvrent en UPE2A.

Le projet d'école permet une réflexion sur cette prise en charge partagée et sur l'inclusion : quel projet pour cet élève, comment rendre ce parcours spécifique le plus bref et le plus efficace possible, comment aider l'élève à trouver une place d'élève légitime, comment chacun peut participer à son inclusion, comment rassurer les familles, partenaires éducatifs incontournables ... C'est toute une équipe pédagogique qui se trouve engagée dans cette réflexion, pour faciliter l'inclusion et la scolarisation des EANA, à tous les moments de la journée (cour, cantine, APC, échanges de services, classes de découverte, décroisements...);

Ce guide vise à attirer l'attention des équipes concernées, sur des points de vigilance, des questions qu'il faudra se poser pour rédiger cet avenant.

Quelques rappels :

- **A propos des besoins éducatifs particuliers**

Identifier les besoins éducatifs particuliers c'est avoir la volonté de proposer un enseignement ambitieux à tous les élèves et ce en adéquation avec le socle commun.

C'est amener l'enseignant à s'intéresser à la nature des obstacles rencontrés par chacun des élèves.

C'est mettre en relation des observations du fonctionnement de l'élève : cognitif, social, familial, psychique et institutionnel.

Différents cas de figure :

- **Les BEP sont assimilés à des difficultés ou des incapacités** : « rythme d'acquisition lent », « attention limitée »
- **Les BEP sont formulés comme des actions** « besoin de canaliser son énergie » « besoin de reprendre confiance en l'autre »
- Dans ces deux cas on décrit les caractéristiques générales de l'élève elles ne tiennent pas compte du contexte particulier dans lequel il évolue. On se demande quelles situations didactiques sont mises en œuvre.
- **Les BEP sont assimilés à des objectifs** : « veiller à mobiliser l'attention de ... » « faire reformuler par... »

On est centré sur l'action de l'enseignant (action insuffisamment définie par le besoin particulier), le BEP est sous-entendu. Qu'est ce qui est à l'origine de cette action ? Cela néglige aussi le fait que pour un BEP on peut avoir plusieurs pistes de réponses possibles.

« Une réponse plus pertinente serait :

Au sein de ces situations didactiques, l'enseignant aussi est convoqué en tant qu'auteur-acteur des nécessaires adaptations, mais de telle manière que celles-ci restent constamment dépendantes de ce qui est leur raison d'être : les obstacles rencontrés par l'élève apprenant (« besoin d'un cadre contenant », « besoin d'activités qui ont du sens pour lui », « besoin d'un cadre structurant pour l'aider à respecter les règles de vie », « besoin que soit précisé l'objectif de la séance pour qu'il (l'élève) ait conscience de ce qu'on attend de lui »). Ces formulations présentent l'avantage d'une part, de prendre en compte l'élève apprenant en situation (potentielle) d'activité et, d'autre part, de placer explicitement l'enseignant dans un rôle de médiateur. »

- **A propos du public concerné par les dispositifs UPE2A :**

Tout élève allophone nouvellement arrivé (EANA) d'âge élémentaire peut bénéficier d'une prise en charge par l'enseignant de l'unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants (UPE2A) du 1^{er} degré. Les élèves d'âge 6^e, ayant un niveau insuffisant pour suivre les enseignements en collège peuvent être orientés vers le 1^{er} degré.

On peut considérer comme « **nouvellement arrivé** » tout élève présent en France depuis moins d'une année. On peut considérer comme « **allophone** » tout élève ne maîtrisant pas suffisamment la langue de scolarisation dans le système scolaire français, à l'oral comme à l'écrit.

Par conséquent on considère comme « allophones » :

- Les élèves qui ne parlent pas français
- Les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français, à l'oral comme à l'écrit, pour suivre les enseignements dans une classe ordinaire

Les élèves nouvellement arrivés en France qui ont suivi un parcours scolaire dans un établissement du réseau des écoles françaises à l'étranger (AEFE) ne relèvent pas des UPE2A.

UN EANA EST DONC A LA FOIS ALLOPHONE ET NOUVELLEMENT ARRIVE.

- **A propos de l'affectation en UPE2A :**

L'affectation d'un EANA en UPE2A est décidée à son arrivée dans son école de secteur.

Des évaluations* menées par la personne nommée par l'inspecteur de l'éducation nationale, permettent de déterminer son degré de maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit et de l'orienter, éventuellement, vers l'école avec une UPE2A la plus proche de son domicile.

Parfois, l'élève maîtrise suffisamment le français pour suivre dans une classe ordinaire. Dans ce cas, un soutien est organisé si nécessaire.

Dans tous les cas, les propositions sont soumises à l'IEN qui décidera de son affectation.

Attention : tout changement de secteur est proposé aux familles qui peuvent le refuser.

Lorsque l'élève est affecté en UPE2A, il est radié de son école de secteur et inscrit dans une classe ordinaire de l'école avec UPE2A. Il figure donc sur la liste des élèves de cette école, et comptabilisé dans l'effectif global.

L'enseignant de l'UPE2A n'est pas inclus dans le calcul de la moyenne des élèves par classe.

LES POINTS DE VIGILANCE

1° LE RESENCLEMENT DES PERSONNES RESSOURCES : éducation nationale, associatif (médiation, interprétariat...)

- Au niveau de l'école :
- Au niveau de la circonscription :
- Au niveau du département :

2° LES BESOINS DE FORMATIONS OU D'ACCOMPAGNEMENT DE L'EQUIPE

- Sur quels temps : Animations pédagogiques, conseil de maîtres, temps de concertation ...
- Formateur sollicité : FOAD, CPC, CASNAV, autre ...
- Formation d'école dans le cadre du plan de formation de circonscription.
- Préciser le contenu (spécifique EANA, générale, culturelle ...).

3° L'ACCUEIL DES FAMILLES ET DE L'ELEVE

Extrait du BO du 2 octobre 2012

*L'obligation d'accueil dans les écoles et établissements s'applique de la même façon pour les élèves allophones arrivants que pour les autres élèves. **Cet accueil commence par une information claire et facilement accessible** qui présente le système éducatif français, les droits et les devoirs des familles et des élèves ainsi que les principes qui régissent le fonctionnement de l'école.*

Axes de réflexion	Points de vigilance et préconisations
<ul style="list-style-type: none">• <i>Qui accueille : le directeur, l'enseignant d'UPE2A, les deux ...</i>• <i>Quelles informations souhaite-t-on donner : le fonctionnement du système éducatif, le fonctionnement de l'école, les personnels, les projets, les horaires</i>• <i>Comment : avec quels outils, à quel moment</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Les outils. *</i>• <i>I.S.M. Interprétariat.</i>• <i>Attention ces familles viennent d'autres systèmes : être explicites.</i>• <i>Prévoir pour cette rencontre, un temps suffisant.</i>

4° COMMUNICATION ENTRE LES ENSEIGNANTS DES CLASSES BANALES ET L'ENSEIGNANT D'UPE2A

Extrait du BO du 2 octobre 2012

Pour assurer un suivi personnalisé de ces élèves, des contacts réguliers doivent être établis entre l'enseignant de l'UPE2A et les enseignants des classes ordinaires de l'établissement et notamment des classes de rattachement, quand l'établissement est différent de celui où se trouve l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.

Axes de réflexion	Points de vigilance / préconisations
<ul style="list-style-type: none">• Sur quels temps ?• Sur quelles questions ?• Avec quels outils de liaison ?• Evaluations en cours d'année, LSU et communication périodique : qui s'en charge? Avec quels outils ?	<ul style="list-style-type: none">• <i>Prévoir des temps institutionnels de concertation (conseils de cycle, des maîtres) pour le dossier UPE2A.</i>• <i>Prévoir des temps de réflexion pour les binômes (Classe banale/UPE2A).</i>• <i>Certains EANA peuvent présenter des troubles : le rôle du binôme est essentiel pour les repérer.</i>

5° L'INCLUSION

- **Déterminer la classe d'inclusion.**

Extrait du BO du 2 octobre 2012

*C'est dans le cadre du cycle correspondant à la classe d'âge de l'élève arrivant que cette évaluation doit être menée. Elle met en évidence ses **connaissances en langue française**, afin de déterminer s'il est un débutant complet ou s'il maîtrise des éléments du français parlé ou écrit ; ses compétences verbales et non verbales dans d'autres **langues vivantes** enseignées dans le système éducatif français, notamment en anglais ; son degré de **familiarisation avec l'écrit, quel que soit le système d'écriture** ; ses compétences scolaires construites dans sa **langue de scolarisation antérieure, en mathématiques**, par exemple. **Les résultats de ces évaluations permettront d'élaborer les réponses pédagogiques les mieux adaptées.***

L'inscription de l'élève dans une classe ordinaire, le critère d'âge étant prioritaire (un à deux ans d'écart avec l'âge de référence de la classe concernée maximum) ;

Axes de réflexion	Points de vigilance / préconisations
<ul style="list-style-type: none">• Qui évalue ?• Qui intervient dans l'élaboration de la proposition ? Le référent, le conseil de cycle...	<ul style="list-style-type: none">• <i>Voir les évaluations en langue de scolarisation maths et lecture. *</i>• <i>La décision revient à l'IEN.</i>

- **L'inclusion dans les classes ordinaires**

Extrait du BO du 2 octobre 2012

L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle **nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers**.

Les élèves allophones arrivants sont **inscrits obligatoirement dans les classes ordinaires** de l'école maternelle ou élémentaire.

À partir du cours préparatoire, les élèves peuvent être regroupés dans des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants pour un enseignement de français comme langue de scolarisation, quotidien et **pour un temps variable (et révisable dans la durée)** en fonction de leurs besoins

Au cours de la première année de prise en charge pédagogique par l'UPE2A un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de **9 heures minimum** dans le premier degré.

Axes de réflexion	Points de vigilance / préconisations
<p><u>Le concept d'inclusion et ses implications</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qu'inclure ? Clarifier cette notion. • Principes pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en compte des besoins particuliers : comment ? ○ Projet individuel : quelle forme ? Quelle progression ? <p><u>L'organisation de l'école et des classes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les emplois du temps : co-interventions, alignements des emplois du temps, décloisonnement ... • Modalités d'inclusion : les matières, les temps, la progressivité ... • Autres dispositifs : RASED, APC, AE ... • Les évaluations et le livret : qui évalue, comment, avec quels outils ? 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Choix de la classe et des temps d'inclusion selon les résultats des évaluations en maths et lecture, (en français et en langue de scolarisation) classe d'âge ou n-1, (n -2 possible si NSA de C3).</i> • <i>Une réflexion particulière pour les élèves NSA et les élèves d'âge CP (parcours antérieur, date d'arrivée, profil, langue ...) est nécessaire.</i> • <i>L'inclusion implique le respect de l'emploi du temps dans la classe d'inclusion.</i> • <i>Attention : les maintiens sont exceptionnels et très encadrés, d'où l'importance de déterminer au plus près le niveau de la classe d'inclusion.</i> • <i>Dans tous les cas, les décisions du choix du niveau reviennent à l'IEN.</i> • <i>Se référer au projet individuel.</i> • <i>Se référer au LSU.</i>

BO du 2 octobre 2012

Pour des élèves peu ou non scolarisés antérieurement et arrivant à l'âge d'intégrer le cycle III, un maintien plus long dans la structure d'accueil, sans dépasser une année supplémentaire, peut être envisagé

Au-delà de la première année d'enseignement intensif par l'unité pédagogique, plusieurs années peuvent être nécessaires à l'acquisition d'une langue, pendant lesquelles un accompagnement doit être assuré

Sauf situation particulière, la durée de scolarité d'un élève dans un tel regroupement pédagogique ne doit pas excéder l'équivalent d'une année scolaire.

*Un élève accueilli dans une UPE2A peut donc intégrer quel que soit le moment de l'année une classe du cursus ordinaire dès qu'il a acquis une maîtrise suffisante du français, à l'oral et à l'écrit, et **dès qu'il a été suffisamment familiarisé avec les conditions de fonctionnement et les règles de vie de l'école** ou de l'établissement.*

*Outre l'accompagnement par l'enseignant de l'UPE2A, si la maîtrise de la langue de scolarisation de l'élève notamment en compréhension et en production écrite reste insuffisante, **l'élève doit pouvoir bénéficier de mesures d'aide et de ressources adaptées** à ses besoins pour progresser et atteindre un niveau suffisant, compatible avec les exigences des enseignements délivrés dans la classe ordinaire. **Des dispositifs d'aide ou d'accompagnement personnalisé et l'accompagnement éducatif sont des leviers** pour aider ces élèves à acquérir une autonomie linguistique.*

Axes de réflexion	Points de vigilance / préconisations
<ul style="list-style-type: none">• Comment déterminer sa sortie de dispositif ?• Quelles mesures d'aide et de soutien ?• En cas de retour sur secteur : Comment organise-t-on la liaison, qui la conduit, sur quel temps, quel document utilise-t-on* ? ...	<ul style="list-style-type: none">• <i>Elève pouvant être reconnu comme « ayant eu une rupture des apprentissages » peut éventuellement être maintenu.</i>• <i>Livret d'évaluation d'aide à la décision.*</i>• <i>L'élève peut rester sur la même école, si les familles en sont d'accord. Dans ce cas, une dérogation est nécessaire.</i>

7° POURSUITE DE SCOLARITE

Axes de réflexion	Points de vigilance / préconisations
<p><u>Comment organiser la liaison :</u></p> <p>école/école (poursuite en dispositif ou non) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel accompagnement et soutien mettre en place ? • Quel outil de liaison ? <p>école/collège :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le conseil de cycle 3 : qui participe ? • Le dossier de l'élève : comment le monter, le transmettre, s'assurer de son suivi ? • Comment s'assurer du suivi du dossier de l'élève ? 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Elèves pouvant être reconnus comme « ayant eu une rupture des apprentissages » peut être maintenu en cas de nécessité.</i> • <i>Tous les élèves ne vont pas dans le même collège.</i> • <i>La seule difficulté linguistique est temporaire, tenir compte des capacités de progrès de l'élève dans les décisions.</i> • <i>Le calendrier (passage 6e et SEGPA) est le même que pour tous les élèves.</i> • <i>Pour une poursuite en dispositif 2nd degré : préparer le dossier (évaluations de sortie, travaux d'élèves, documents annexes, fiche de liaison, projet individuel) Commission en juin.</i>

OUTILS/RESSOURCES

- Référent EANA de circonscription
- CASNAV Créteil (et tous les sites des CASNAV) : pédagogie, outils, évaluations ...
<http://casnav.ac-creteil.fr/spip/>
- Site Eduscol : documents d'accueil, évaluations ...
<http://eduscol.education.fr/pid28783/scolariser-les-eleves-allophones-et-les-enfants-des-familles-itinerantes.html>
- Inter service migrant (Traduction) : 01 53 26 52 50
- Évaluations initiales, en langue de scolarisation, sortie de dispositif ... s'adresser aux référents EANA de la circonscription

ANNEXES

- Exemples de projets individuels. (Annexes 1 et 2)
- Exemple de document de liaison UPE2A/classe ordinaire. (Annexe 3)

Ont participé à la rédaction de ce document :

Corinne Chleq-Bard, Corinne Eginer, Séverine Fargeix, Armelle Hounkanrin, Florence Mèchemèche, Stéphanie Robiquet : CPC référentes EANA

Michelle Dufresnoy : formatrice au CASNAV de Créteil

Alain Hubert : IEN en charge du dossier EANA sur la Seine-Saint-Denis

ANNEXES

PROJET INDIVIDUALISE EANA (Annexe 1)

Nom prénom : Nationalité
Date de naissance Date d'arrivée à l'école

ENTRETIEN AVEC LA FAMILLE

Date du RV :

Les langues

Interlocuteur rencontré	Dans quelle langue a eu lieu l'entretien ?
Langues parlées à la maison	Un proche de la famille parle-t-il français ?

La scolarité

Date de la dernière scolarisation :

Nombre d'année de scolarisation antérieure

Dans le pays d'origine	Dans d'autres pays	En France (quel niveau ?)
------------------------	--------------------	---------------------------

SORTIE DE DISPOSITIF

Date de sortie complète du dispositif : Niveau de classe

Ecole ou collège :

Aides à envisager :

--

LES EVALUATIONS

En français :

Connaissance du français à l'oral :	Connaissance du français à l'écrit :
-------------------------------------	--------------------------------------

En maths (en langue de scolarisation)

Niveau de l'évaluation

Ses réussites :	Ses difficultés :
Ses besoins :	

En lecture (en langue de scolarisation)

Niveau de l'évaluation

Ses réussites :	Ses difficultés :
Ses besoins :	

Attitude de l'élève pendant les évaluations : (à l'aise, inquiet, scolaire, dispersé ...)

--

L'INCLUSION : Niveau de la classe : Enseignant :

Les temps d'inclusion envisagés :

Date	Matières	Observations (ses points forts, points faibles, besoins)
1		
2		
3		
4		

Sa place d'élève dans la classe ordinaire :

(*) 1 - Peut se débrouiller seul avec une petite aide / 2 - a besoin d'une différenciation / 3 - ne peut pas suivre

	Autonomie (*)	Remarques
Attitude d'élève		
EPS		
Disciplines artistiques		
Nombre et calcul		
Géométrie		
Grandeurs et mesures		
Sciences et techno		

Les aides et soutien :

Des aides spécifiques ont-elles été mises en place ? (RASED, APC)

.....

PROJET PÉDAGOGIQUE INDIVIDUALISÉ (Annexe 2)

PARTIE ADMINISTRATIVE

Année scolaire :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Langue maternelle :

Fratric :

sœurs :

frères :

Parent responsable :

Adresse de l'enfant :

Téléphone père :

Téléphone mère :

Autre personne à prévenir en cas d'accident :

Date d'arrivée en France :

Date d'arrivée dans l'école :

Histoire familiale :

Problèmes particuliers :

Remarques :

COMPÉTENCES À TRAVAILLER EN PRIORITÉ

Période :

FRANCAIS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

MATHÉMATIQUES

.....
.....
.....
.....
.....
.....

SAVOIR ETRE

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Bilan initial

Date d'arrivée en UPEA :

Classe d'inscription :

Scolarité antérieure dans le pays d'origine

2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017

En France

2014-2015	2015-2016	2016-2017

COMPETENCES	LANGUE MATERNELLE	LANGUE DE SCOLARISATION
FRANCAIS		
comprend un énoncé oral		
sait parler		
sait reconnaître les lettres		
sait lire		
sait écrire		
sait recopier		
conjugue		
Remet des images séquentielles dans l'ordre		
Comprend un texte écrit (réponse Q.C.M.)		

MATHEMATIQUES		
COMPÉTENCES	LANGUE MATERNELLE	LANGUE DE SCOLARISATION
Connaît la comptine numérique jusqu' à 100 Connaît jusqu' à 1000		
sait additionner		
sait soustraire		
sait multiplier		
sait diviser		
connaît les fractions		
sait faire des problèmes simples		
Sait faire des problèmes complexes		
Sait faire des problèmes de proportionnalité		
Sait mesurer		
Sait tracer des droites, des segments		
Sait se repérer dans l'espace		
Connaît des unités de mesure		
Sait identifier des formes géométriques		
Connaît du vocabulaire géométrique		

ACCUEIL FAMILLE

- Présentation et visite de l'école
- directeur
- gardienne
- horaire
- UPEA
- enseignant classe banale
- RASED -(E / G / PSY)
- présentation du système éducatif
- cantine
- APC
- AE
- cahiers
- règlement intérieur de l'école
- projets éventuels de classe
- rencontres trimestrielles (livret scolaire)

Conseils à adopter selon le profil de l'élève (Annexe 3)

Compréhension orale :

Cocher		Commentaires éventuels
	A besoin d'une énonciation adaptée (prononciation, vitesse d'élocution, intonation, rythme...)	
	A besoin de reformulations fréquentes.	
	A encore besoin de repères visuels pour soutenir son écoute (gestes, mimiques, attitudes, utilisation du tableau, vidéo projecteur, affichages, illustrations, mots écrits, plans ...)	
	Peut tirer profit d'enregistrements à réécouter	

Dire :

Cocher		Commentaires éventuels
	Avant d'être sollicité(e), a besoin d'un temps d'écoute active qui peut être guidée	
	Sera rassuré(e) de répéter une réponse après un autre élève ou de répondre à des questions rituelles	
	S'exprimera plus facilement dans les activités en binôme ou en petits groupes	

Lire :

Cocher		Commentaires éventuels
	Même pour une compréhension globale, a besoin d'être guidé(e) par des questions simples et des aides diverses (création d'un univers d'attente, illustrations, présentation du texte aérée, reformulations, explicitations, expansions de phrases, dictionnaires bilingues ou pas...)	
	A besoin que les pré requis culturels et disciplinaires soient vérifiés et/ou explicités	

Ecrire :

Cocher		Commentaires éventuels
	A besoin d'outils d'aide (repères spatiaux, alphabets, étiquettes, imagiers, phrases ou textes référentiels, affichages, cahiers, manuels, dictionnaires bilingues ou pas...)	
	A besoin d'amorces ou de productions guidées	
	A encore besoin de plus de temps que les autres élèves	